

on, un autre bénéfice lucratif, n'est pas connu, même de nom, des habitans. Les collecteurs de dîmes de la Liberté sont en litige avec les fermiers, depuis plusieurs années, insistant à avoir la dîme du foin et des agneaux en nature, et les fermiers ne voulant payer qu'une compensation, ou composition, comme ils ont fait, disent-ils, depuis deux siècles. Il a été intenté d'autres procès par les possesseurs des dîmes contre les producteurs de patates, les premiers voulant que les seconds paient leur dîme de patates le soir de chaque jour, et ceux-ci objectant que ce mode de paiement leur occasionnerait une grande perte, vu que les patates nouvelles se détériorent en restant sur la terre, et qu'il est indispensable de les porter au marché aussitôt que possible. Un jury et les juges de la cour du banc du roi ont décidé en faveur des fermiers, et le juge de la cour ecclésiastique, contre eux. Il a été présenté une pétition à la chambre des communes, sur ce sujet, et il va aussi en être présenté une aux lords.

*Destitution.*—Le revd. John Dawson, recteur de Killmore-Erris, comté de Mayo, a été démis de sa commission de juge de paix. Ce sont les circonstances, suivantes, à ce que nous apprenons, qui ont occasionné sa destitution. Le *Maria*, brigantin neuf, de 194 tonneaux, propriété d'une veuve Rushton, de Trieste, chargé de poisson et autres articles, et allant de Berghen en Norvege, à Venise, fit naufrage sur la côte d'Erris, dans la nuit du 24 Septembre. Les procédés subséquents sont ainsi détaillés dans un journal de Castlebar.

“ Il fut exigé un encan, nous n'avons pu apprendre par qui, mais la vente eut lieu lundi, et le contre-maître, étranger qui n'entendait ni la langue ni les usages du pays, fut forcé d'agir comme encanteur, et lorsqu'il lui fut ordonné de donner le coup de marteau, la cargaison entière, les voiles, les agrets, la carcasse, &c. se trouvèrent adjugés au revd. Mr. Dawson, magistrat d'Erris, et à un Mr. Davis, pour la somme de £21, sans que le pauvre étranger sût ce que cela voulait dire. Le monopole de ce varech fut porté si loin, que quelques personnes s'étant avancées pour mettre l'enchère, la révérend magistrat leur dit de se retirer, qu'il n'y avait rien à acheter, et le tout se termina dans l'espace de quelques minutes, à la grande satisfaction des spéculateurs, qui se vantaient des grands profits qu'ils retireraient de leur achat, et pour la désolation des infortunés marins, qui trouvèrent, après les déductions faites sous prétexte de sauvetage, &c. que le produit de la vente du vaisseau et de la cargaison se montait à quelques schelins. Et qu'on remarque que les pauvres gens qui avaient risqué leur vie pour sauver la cargaison, &c. ne reçurent pas la moindre rémunération.